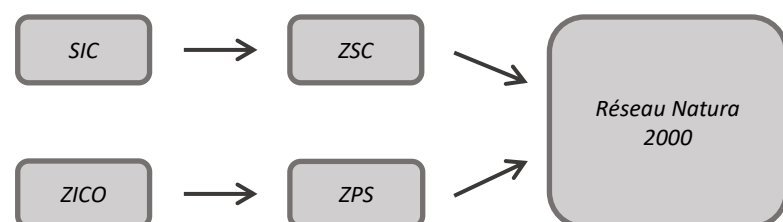


IV. 2. 2. Périmètres de protection

IV. 2. 2. 1. Réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. Il émane de la Directive Oiseaux (1979) et de la Directive Habitat (1992). Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

- **Les Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs. Avant d'être des ZPS, les secteurs s'appellent des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ;
- **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats". Avant d'être des ZSC, les secteurs s'appellent des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC).



Le réseau Natura 2000 en ex-Poitou-Charentes comprend 89 sites dont 5 marins. Il couvre ainsi 12,5 % du territoire terrestre régional et représente 20 % du réseau marin national (source : DREAL Poitou-Charentes). Tous sites confondus, on dénombre 212 espèces d'intérêt communautaire, soit 49 % de celles présentes en France, et 131 habitats d'intérêt communautaire, soit 50 % de ceux présents en France. La région a donc une place forte dans la préservation de ces écosystèmes.

Aucun site Natura 2000 n'est présent dans l'aire d'étude immédiate. Deux Zones Spéciales de Conservation sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, ainsi que trois dans l'aire d'étude éloignée. L'AER recoupe également une Zone de Protection Spéciale et l'AEE également.

Tableau 65 : Liste des ZSC et ZPS présentes dans l'aire d'étude éloignée

Identifiant	Nom	Distance à la ZIP	Aire d'étude concernée
Zones Spéciales de Conservation			
FR5400448	Carrières de Loubeau	5,3 km	AER (<10 km)
FR5400447	Vallée de la Boutonne	8,7 km	
FR5400444	Vallée du Magnerolles		AEE (10 - 20 km)
FR5400445	Chaumes d'Avon		
FR5400450	Massif forestier de Chizé-Aulnay		
Zones de Protection Spéciale			
FR5412022	Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay	3,6 km	AER (<10 km)
FR5412007	Plaine de Niort Sud-Est		AEE (10 - 20 km)

AER : Aire d'étude rapprochée ; AEE : Aire d'étude éloignée

Les ZPS et ZSC les plus proches de la zone d'étude (i.e. dans un rayon de 10 km) – sont décrites en pages suivantes (source : INPN). Les espèces ou groupes à enjeu présents au sein de ces différents sites ainsi que les interactions possibles entre ces populations et la ZIP sont mentionnées.

Tableau 66 : Description des ZPS et ZSC présentent dans l'aire d'étude

Identifiant national	Nom	Distance à la ZIP	Description	Groupes ou espèces déterminants	Interaction possible avec la ZIP
Zones Spéciales de Conservation					
FR5400448	Carrières de Loubeau	5,3 km	Les « Carrères de Loubeau » correspondent à d'anciennes galeries de mines de plomb argentifères situées sur 30 ha présentent sur la vallée de la Béronne dont l'occupation du sol est diversifiée (prairies naturelles, jachères, cultures, cours d'eau, boisement de feuillus, haies). Ce site favorable aux activités de chasse et de transit des chauves-souris est aussi un lieu de regroupement hivernale et de reproduction. C'est notamment le 1er site souterrain d'hivernage connu en Deux-Sèvres pour les rhinolophes, également utilisé en période estivale pour la reproduction du Murin à oreilles échanquées. Espèces patrimoniales présentent sur le site : Grand Murin, Grand rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échanquées, Murin de Bechstein, Petit rhinolophe, Rhinolophe euryale.	<u>Odonates</u> : Agrion de Mercure <u>Lépidoptères</u> : Cuivré des marais <u>Chiroptères</u> : Petit rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échanquées, Grand Murin	<u>Chiroptères</u> : Petit rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échanquées, Grand Murin
FR5400447	Vallée de la Boutonne	8,7 km	La « Vallée de la Boutonne » présente une superficie de 7333 ha correspondant à l'ensemble du réseau hydrographique primaire et secondaire de la haute vallée de la Boutonne et de plusieurs de ses affluents (bassin de la Charente). Le lit majeur est constitué d'une mosaïque de prairies naturelles humides, de ripisylve discontinue en cours de remplacement par les cultures céréalières (en forte extension) et la populiculture. Il forme un ensemble remarquable d'espèces menacées inféodées aux écosystèmes aquatiques de bonne qualité, dont les populations sont en déclin généralisé dans toute l'Europe de l'ouest et dont la conservation est considérée comme d'intérêt communautaire : mammifères (Loutre d'Europe, plusieurs espèces de chauves-souris), invertébrés tels que la Rosalie des Alpes ou le Cuivré des marais, poissons (Lamproie de Planer, chabot), amphibiens, etc.	<u>Odonates</u> : Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure <u>Lépidoptères</u> : Cuivré des marais <u>Coléoptères</u> : Cerf-volant, Rosalie des Alpes, Grand Capricorne <u>Poissons</u> : Lamproie de Planer, Chabot <u>Chiroptères</u> : Petit rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échanquées, Murin de Bechstein, Grand Murin <u>Mammifères</u> : Loutre d'Europe	<u>Chiroptères</u> : Petit rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échanquées, Murin de Bechstein, Grand Murin
Zones de Protection Spéciale					
FR5412022	Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay	3,6 km	La « Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay » est une vaste plaine sédimentaire recouverte de groies et de terre rouge argileuse. La céréaliculture y est dominante, mais un maillage bocager accueillant des élevages est encore bien présent. On y retrouve aussi quelques zones humides ponctuelles et des pelouses calcicoles sèches offrant une diversité de milieux supplémentaire. Le site est surtout réputé pour son accueil non négligeable de l'avifaune de plaine, avec notamment 40 mâles chanteurs d'Outarde canepetière recensés.	<u>Oiseaux</u> : 41 espèces	<u>Avifaune</u> : Bondrée apivore, Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Caille des blés, Chevêche d'Athéna, Faucon émerillon, Faucon hobereau, Faucon pèlerin, Hibou des marais, Milan noir, Moineau friquet, Œdicnème criard, Pie-grièche écorcheur, Pluvier doré, Vanneau huppé

IV. 2. 2. 2. Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

Créés à l'initiative de l'Etat par le préfet de département, ces arrêtés visent à la conservation des habitats des espèces protégées. Ils concernent une partie délimitée de territoire et édictent un nombre limité de mesures destinées à éviter la perturbation de milieux utilisés pour l'alimentation, la reproduction, le repos, des espèces qui les utilisent. Le règlement est adapté à chaque situation particulière. Les mesures portent essentiellement sur des restrictions d'usage, la destruction du milieu étant par nature même interdite (source : DREAL Poitou-Charentes).

La région Poitou-Charentes compte 36 APPB couvrant une superficie totale de près de 33 000 hectares.

Aucun APPB n'est présent dans l'aire d'étude immédiate.

Un APPB est présent dans l'aire d'étude rapprochée du projet et une autre sur l'aire d'étude éloignée. La première (plus proche de la zone d'étude) est décrite ci-dessous.

Tableau 67 : Liste des APPB présents au sein des aires d'étude rapprochée et éloignée

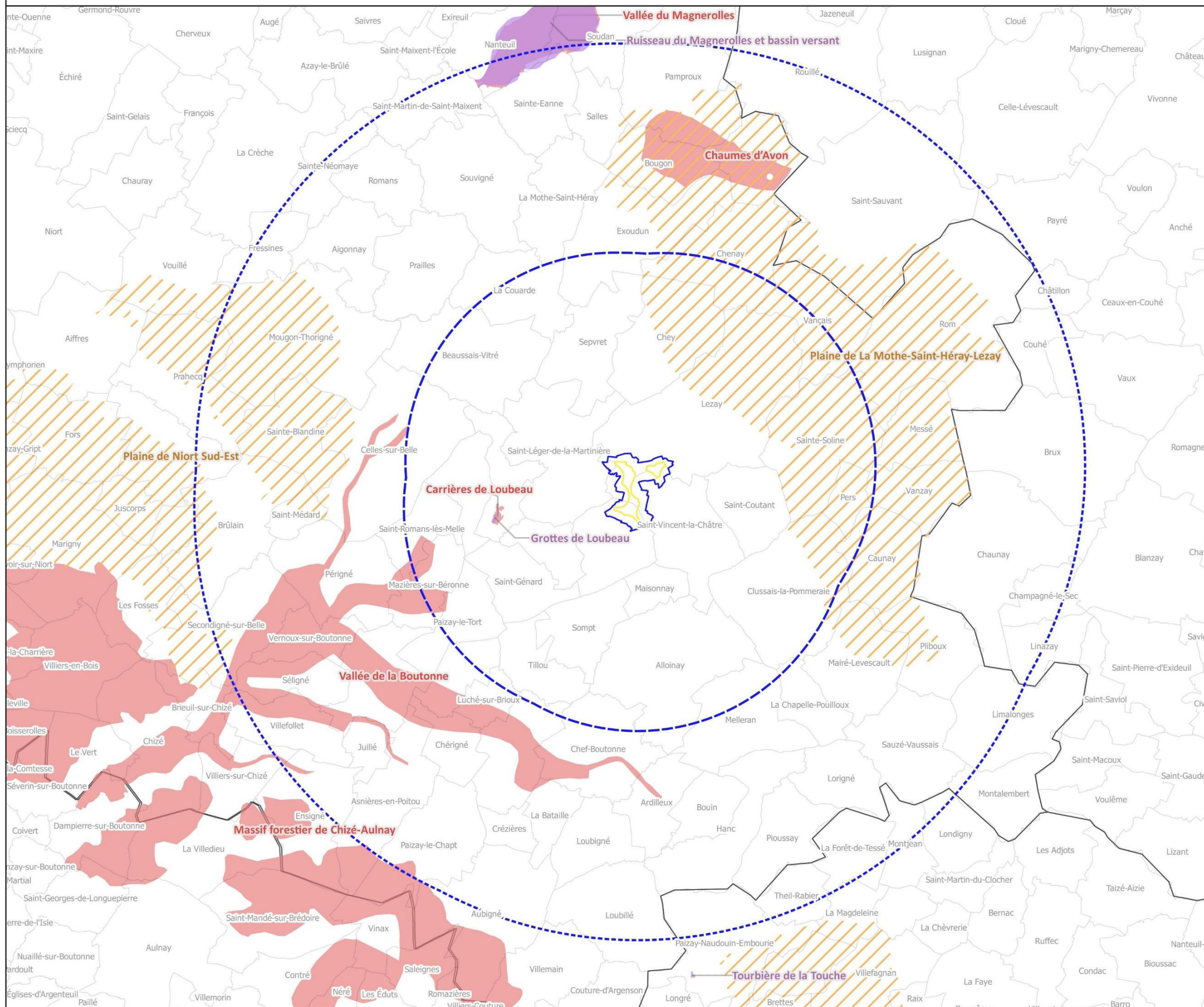
Identifiant	Nom	Distance à la ZIP	Aire d'étude concernée
Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope			
FR3800285	Grottes de Loubeau	5,6 km	AER (<10 km)
FR3800395	Ruisseau du Magnerolles et bassin versant		AEE (10 - 20 km)

ZIP : Zone d'implantation Potentielle ; AER : Aire d'étude rapprochée ; AEE : Aire d'étude éloignée

Les « **Grottes de Loubeau** » sont situées en bordure de la rivière de la Béronne (rive gauche) et à quelques mètres au sud de l'urbanisation de la ville de Melle. Ce sont d'anciennes mines d'Argent. Elles ont été exploitées jusqu'au Xème siècle pour l'atelier monétaire de Melle et ont fait la richesse de la ville. Cet APPB a une superficie d'environ 6 ha et a été créé en 1991. On y trouve essentiellement des espaces cultivables. La céréaliculture est fortement présente sur ce site tout comme le maillage bocager. Les Grottes de Loubeau abritent des colonies de plusieurs espèces de chauves-souris qui ont rendu cette classification nécessaire (le Grand Rhinolohe, le Petit rhinolophe, le Rhinolophe euryale et le Grand Murin).

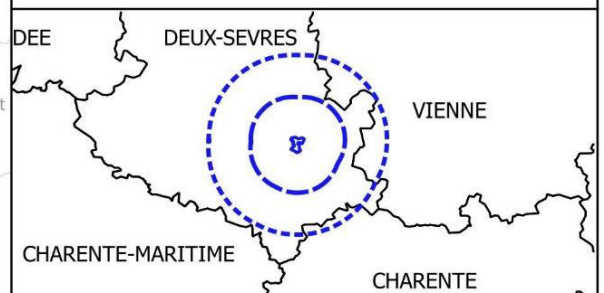
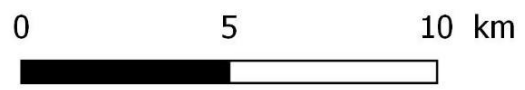
La cartographie en page suivante localise les différents périmètres de protection du patrimoine naturel au sein de l'aire d'étude éloignée.

Périmètres de protection du patrimoine naturel



Légende

- Données administratives**
- Limites communales
 - Limites départementales
- Aire d'étude**
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
 - Aire d'étude immédiate (AEI)
 - Aire d'étude rapprochée 10km
 - Aire d'étude éloignée 20km
- Zonages naturels de protection**
- ZPS (Zone de Portection Spéciale - Directive Oiseaux)
 - ZSC (Zone spéciale de conservation - Directive Habitat Faune-Flore)
 - APPB (Arrêté Préectoral de Protection de Biotope)



Projet de parc éolien : Saint-Vincent la Châtre / Fontvieille

Périmètres de protection du patrimoine naturel

N° CARTE - ZON_PRO	
FORMAT - A3	ECHELLE - 1/180 000
COORDS - L93	DATE - 03/01/2019
© WORLD ORTHO, NCA Environnement	

